

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application de l'arrêté municipal 202100016A en date du 01/03/2021 une enquête publique aura lieu en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust pendant 37 jours consécutifs du mardi 06 avril 2021 à 9h00 au mercredi 12 mai 2021 à 18h00 inclus sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet dont l'objet consiste l'extension de la zone NL de l'Île-aux-Pies sur les parcelles C 989 et C 990, ce zonage permettant les activités légères sportives et de loisirs.

Le dossier sera déposé en mairie ou toute personne pourra le consulter, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture de la mairie.

Horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Vincent-sur-Oust				
Jour	Matin		Après-midi	
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	9H00	12H30	14H30	18H00
Mercredi	9H00	12H30	14H30	18H00
Jeudi	9H00	12H30	Fermé	
Vendredi	9H00	12H30	14H30	18H00
Samedi	9H00	12H00	Fermé	

Les personnes intéressées pourront soit consigner ou faire consigner leurs observations sur un registre ouvert en mairie, soit les adresser au commissaire enquêteur domicilié en mairie, toutes ces observations seront annexées au registre et dès lors tenues à la disposition du public. Les observations pourront aussi être envoyées par courrier électronique à "enquetes-publiques@saint-vincent-sur-oust.fr". Les courriers électroniques seront annexés au dossier d'enquête publique en ligne et consultable sur le site internet de la commune " <https://saint-vincent-sur-oust.fr/> " rubrique Actualité.

Monsieur Bertrand Quesnel, commissaire enquêteur désigné à cet effet recevra en mairie ou par téléphone les jours suivants.

Jour	Date	Heure de début	Heure de fin	Mode de tenue à disposition du commissaire enquêteur
Mardi	06/04/2021	9H00	12H30	Accueil physique en mairie
Samedi	17/04/2021	9H00	12H00	Accueil physique en mairie
Lundi	19/04/2021	14H00	18H00	Accueil téléphonique depuis une ligne de téléphone dédiée numéro 06 95 25 73 35
Vendredi	30/04/2021	14H30	17H00	Accueil physique en mairie
Mercredi	12/05/2021	14H30	18H00	Accueil physique en mairie

A l'issue de l'enquête publique il sera procédé à l'accomplissement des autres formalités nécessaires à la procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur postérieurement à l'enquête publique en s'adressant à la mairie.